

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MAI 2022 A BEROLLE**

La séance est ouverte à 20h00.

M. Antoine Gavin, président, souhaite la bienvenue à Berolle et remercie les membres présents.

**2. Appel**

Tous les membres du Codir et les délégués sont présents.

Après l'appel M. le président lit l'ordre du jour de cette séance.

**3. Assermentations/Démissions**

Aucune assermentation ou démission ne sont à l'ordre du jour.

**4. Approbation de l'ordre du jour**

Il est accepté à l'unanimité.

**5. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2021**

Il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

**6. Préavis No 1/2022 – Comptes et gestion pour l'année 2021**

Le rapport de la commission de gestion est lu par Mme Fabienne Coderey.

Les revenus sont de CHF 213'023.15, les charges de CHF 175'547.86 ce qui donne un bénéfice passé à fonds de réserve de CHF -37'475.29.

La commission propose d'accepter ce préavis tel que présenté et d'en donner décharge à la boursière et au Codir.

La parole n'est pas demandée. Le préavis est accepté à l'unanimité.

**7. Préavis No 2/2022 – Conduite d'adduction Puits du Grand Marais, Ballens –**

**Remplacement conduite entrée Sud-Est de Ballens – Demande d'un crédit de CHF 150'000.00**

Le rapport de la commission de gestion est lu par Mme Fabienne Coderey.

La commission propose d'accepter ce préavis afin d'autoriser le Codir à entreprendre les travaux tels que présentés, d'accorder un crédit de CHF 150'000.00 financé par un emprunt auprès d'un établissement bancaire. Cet investissement sera amorti sur une période de 50 ans, à compter de la fin des travaux.

M. Yves Coeytaux, président du Codir, donne quelques précisions sur l'emplacement de cette conduite datant de 1906. Elle part du puits vers le carrefour de Froideville à l'entrée Sud-Est de Ballens. Elle est implantée sur des terrains privés en zone agricole allant jusqu'à la hauteur de l'entreprise Duperrex, ceci côté gauche de la chaussée en arrivant au village. Il n'y a pas de traversée de la route cantonale sur ce projet. M. Antoine Gavin, président du CI, précise l'urgence de ce travail, ayant été sur place lors des deux ruptures de l'hiver dernier. M. Alexandre Rosset demande si les travaux de remise en état se feront jusqu'au pompage. Il est répondu par la négative, car cette conduite a été refaite en 1988.

La parole n'est plus demandée et le préavis est accepté à l'unanimité.

#### **8. Communications du Comité de Direction**

M. Yves Coeytaux informe que le changement des compteurs se fait progressivement. L'entreprise Exotech est actuellement surchargée de travail, de ce fait STS de Penthaz participe également à ces travaux. Les visites concernant ces changements de compteurs sont aux frais de l'AIEBBM jusqu'à la propriété privée. Les clapets et les sous-compteurs sont à la charge des propriétaires.

Les analyses d'eau effectuées par le laboratoire Scitec peuvent être consultées aux piliers publics, voire sur le site internet de certaines communes. M. Patrick Badan demande où les mesures de débit sont prises. Celles-ci sont faites aux endroits où le débit est le plus important, réservoir et sur quelques robinets. Des archives sur le puits du Grand-Marais montrent un débit de 1'300 l/min. Retour sur le préavis No 2/2022 : des mesures de la nappe par l'entreprise RWB dans la région d'Yverdon seront faites afin de déterminer la création d'un nouveau puits en gardant les pompes au même endroit.

Les membres sont priés d'agender les deux dates suivantes :

- **jeudi 13 octobre 2022 - séance à 20h00 à Mollens**
- **samedi 5 novembre 2022 - invitation à tous les délégués et suppléants à la visite du réseau sur le l'ensemble des trois villages, en matinée, suivie d'un repas.**

Pour terminer, M. Yves Coeytaux adresse des remerciements à tous pour le travail accompli.

#### **9. Propositions individuelles et divers**

M. Antoine Gavin demande des précisions sur le rôle du fontainier et la recherche d'un responsable.

M. Yves Coeytaux informe que l'employé communal de Ballens effectue trois fois par année les prélèvements d'eau et que ce dernier ne souhaite pas devenir le responsable.  
Donc, il faut entreprendre des recherches pour trouver une personne à ce poste.

La parole n'est plus sollicitée.

M. le président remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h20.

Le président : Antoine Gavin      La secrétaire : Francine Meyer



Antoine Gavin



Francine Meyer